

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
Art. 7. Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	848,000 »
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>			
Art. 8. Restitution de droits perçus abusivement.	28,000 »	»	
Art. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000 »	»	
Art. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut.	800,000 »	»	
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>			
Art. 11. Restitution de droits, perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	»	
<i>Trésor public.</i>			
Art. 12. Remboursements divers.	1,000 »	»	
<i>Postes.</i>			
Art. 13. Remboursement des postes aux offices étrangers.	110,000 »	»	
Art. 14. Déficit des divers comptables de l'Etat. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	1,200,000 »
Total du budget des non-valeurs et des remboursements.			2,048,000 »

157.—14 AVRIL 1853.—*Loi qui alloue des crédits supplémentaires au département des travaux publics* (1). (Monit. du 17 avril 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1831 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics, pour l'exercice 1832, jusqu'à concurrence de quatre cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze francs cinquante-huit centimes (453,394 francs 58 centimes), et y formeront un

chapitre VIII additionnel subdivisé comme suit :

CHAPITRE VIII.

§ 1. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 80 bis. Frais de route et de séjour. fr. 2,386 49

§ 2. — PONTS ET CHAUSSEES.

Service des routes.

Art. 81. Entretien ordinaire et amélioration des routes (exercices 1830 et antérieurs). 1,228 88

(1) Présentation à la chambre des représentants le 18 janvier 1853.— Rapport par M. Vermeire le 25 fév.— Discussion et adoption le 15 mars par 70 voix.

Rapport au sénat par M. Ferd. Spitaels le 19 mars.— Discussion le 5 avril et adoption le 6 par 34 voix.

Bâtimens civils.

Art. 82. Entretien et réparation des Bâtimens de l'État :	
Exercice 1849.	158 98
Id. 1850.	13,728 17

13,867 15

Canaux et rivières.

Art. 83. Sambre canalisée :	
Exercice 1846.	1,538 38
Id. 1850.	1,645 74

3,184 12

Art. 84. Escant :	
Exercice 1848.	160 "
Id. 1849.	545 "
Id. 1851.	6,437 37

6,962 37

Art. 85. Meuse (Namur) (ex. 1850).	613 04
------------------------------------	--------

Art. 86. Dendre (ex. 1851).	754 21
-----------------------------	--------

3,763 43

Art. 87. Dyle et Demer (ex. 1850).	
------------------------------------	--

Art. 88. Canal de Mons à Condé (exercice 1850).	488 65
----------------------------------------------------	--------

Art. 89. Petite Nâthe canalisée :	
Exercice 1849.	486 47
Id. 1850.	126 "

612 47

Art. 90. Plantations (ex. 1851).	3,995 06
----------------------------------	----------

Ports et édées.

Art. 91. Port d'Ostende (ex. 1850).	11,500 "
-------------------------------------	----------

11,500 "

Phares et fanaux.

Art. 92. Entretien des phares et fanaux (ex. 1850).	109 "
--------------------------------------------------------	-------

109 "

Personnel des ponts et chaussées.

Art. 93. Frais de déplacements
d'employés et membres du jury
d'examen pour l'école du génie
civil.

Exercice 1845.	120 "
------------------------	-------

Id. 1849.	36 "
-------------------	------

Id. 1850.	176 80
-------------------	--------

Id. 1851.	19 55

372 55

Mines.

Art. 94. Essais et expériences. — Frais de déplacement (ex. 1850).	240 "
-----------------------------------------------------------------------	-------

240 "

*Commission des Annales des tra-
vaux publics.*

Art. 95. Frais de route et de sé- jour (ex. 1850).	266 80
-------------------------------------------------------	--------

266 80

§ 3. — CHEMIN DE FER.

Art. 96. Personnel. — Traite- ment, etc. (ex. 1851).	9,000 "
---------------------------------------------------------	---------

Art. 97. Salaires. — Service gé- néral. — Direction (ex. 1851).	1,420 "
--------------------------------------------------------------------	---------

Art. 98. Id. Locomotion et entre- tien du matériel :	
Exercice 1847 à 1850	9,959 05
Id. 1851.	67,450 "

77,409 05

Art. 99. Id. <i>Mss. A.</i> Transports et perception :	
Exercice 1848.	494 49
Id. 1850.	7,824 97
Id. 1851.	115,900 "

122,219 46

Id. *Mss. B.* Primes pour
économie de coqs et régularité
des convois (ex. 1851).

12,900 "

Travaux et fournitures.

Art. 100. Imprimés, papiers, four- nitures de bureau, etc. (ex. 1851).	51,700 "
---------------------------------------------------------------------------	----------

51,700 "

Art. 101. Entretien et améliora- tion des routes :	
Exercice 1849 et 1850.	229 20
Id. 1851	15,000 "

15,229 20

Art. 102. Approvisionnements.
— Combustibles. — Objets de con-
sommation. — Objets nécessaires
pour l'entretien du matériel. —
Redevances aux compagnies, etc.
(ex. 1851).

37,314 43

Art. 103. Renouvellement du ma- tériel (ex. 1850).	3,325 25
-------------------------------------------------------	----------

3,325 25

Art. 104. Camionnage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses (ex. 1851).	47,000 "
--------------------------------------------------------------------------------------	----------

47,000 "

Postes.

Art. 105. Personnel :	
Exercice 1847.	100 75

Id. 1848.	253 29
-------------------	--------

Id. 1849.	50 "
-------------------	------

Id. 1851.	170 "

374 02

Art. 106. Matériel :	
Exercice 1846.	28 "

Id. 1847.	187 50
-------------------	--------

Id. 1848.	290 88
-------------------	--------

Id. 1849.	260 05

766 41

Art. 107. Frais de construction et d'entretien des voitures (bu- reaux-postes) (ex. 1850).	1,940 57
--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

1,940 57

§ 4. — PENSIONS.

Art. 108. Termes arriérés d'une pension (ex. 1851). 44 58

§ 5. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 109. A. Chemins de fer concédés. — Frais d'enquête et dépens résultant d'actions judiciaires :
 Exercice 1849. 782 74
 Id. 1849 et 1850. 403 90
 Id. 1851. 357 91

 1,246 55

B. Entretien de la première section du canal de Zelzate (ex. 1851). 18,580 »

C. Travaux exécutés d'office pour compte des riverains du canal de dérivation de la Haine (ex. 1851). 1,171 06

 Fr. 433,594 58

Art. 2. Un crédit supplémentaire de vingt-neuf mille neuf cent cinquante-deux francs soixante-huit centimes (29,952 fr. 68 c.) est alloué au budget du département des travaux publics pour l'exercice 1852, à l'effet de solder des créances se rapportant à cet exercice.

Ce crédit se répartit de la manière suivante :

Chap. II, art. 26. Canal de Mons à Condé. 326 05
 Chap. II, art. 44. Personnel du corps des ponts et chaussées. 21,226 63
 Chap. VII, art. 79. Dépenses imprévues. 8,400 »

 Fr. 29,952 68

Art. 3. Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1852.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. EM. VAN HOONBEKE.

158. — 14 AVRIL 1853. — Arrêtés royaux qui accordent des brevets d'industrie :

- 1^o Au sieur Gardissal (C.-D.), domicilié à Bruxelles, rue aux Laines, n^o 86, chez le sieur Legrand, son mandataire, un brevet d'importation de quatorze années, pour des procédés de fabrication de boutons en émail et en pâte céramique, brevetés en France, pour quinze ans, le 31 décembre 1832, en faveur du sieur Dumery;
- 2^o Au sieur Jonckbloedt (P.), domicilié à

Bruxelles, rue du Damier, n^o 33, un brevet d'invention de dix années, pour un appareil qui s'oppose à l'ouverture entière d'une porte;

3^o Au sieur Bigham (John), domicilié à Saint-Josse-ten-Nodee, rue du Marché, n^o 2, chez le sieur Biebuyck, son mandataire, un brevet d'importation de treize années, pour un moyen de produire un mouvement de rotation, breveté en Angleterre pour quatorze ans, le 1^{er} octobre 1852, en faveur du sieur Parkers;

4^o Au sieur Melquebeck (François), domicilié à Bruxelles, rue Pierre Plate, n^o 29, un brevet d'invention de dix années, pour une pâte chimique destinée à la conservation des meubles;

5^o Au sieur Henry (X.), domicilié à Ixelles, petite rue Francart, n^o 4, un brevet d'invention de dix années, pour un appareil à adapter aux voitures sur les chemins de fer pour amortir les chocs;

6^o Au sieur Coppée (E.), domicilié à Haine-Saint-Pierre, un brevet d'invention de quinze années, pour un système de fours à coke;

7^o Au sieur Delheid (F.-C.-A.), domicilié à Bruxelles, rue de la Fourche, n^o 36, chez le sieur Mertens, son mandataire, un brevet d'invention de dix années, pour une machine destinée à épucher les pommes de terre, navets, etc.;

8^o Au sieur Mertens (G.), domicilié à Saint-Josse-ten-Nodee, rue du Marché, n^o 2, chez le sieur Biebuyck, son mandataire, un brevet d'invention de quinze années, pour un métier à retordre les fils de coton, de lin, de laine, etc.;

9^o Au sieur Goodyear (C.), domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n^o 20, chez le sieur Stoetlet, avocat, son mandataire, un brevet d'importation de treize années, pour des procédés servant à combiner le caoutchouc avec d'autres substances, brevetés en Angleterre en sa faveur pour quatorze ans, le 18 septembre 1852;

10^o Au sieur Maclé (A.), domicilié à Anvers, Champ des Flamands, n^o 696, un brevet d'invention de quinze années, pour un appareil et un procédé destinés à solidifier la tourbe;

11^o Au sieur Northen (Abraham), domicilié à Bruxelles, Montagne de la Gour, n^o 74, chez le sieur Piddington, son mandataire, un brevet d'importation de treize années, pour un appareil servant à ouvrir et à régler les robinets des becs à gaz d'un point éloigné, breveté en Angleterre pour quatorze ans, le 20 octobre 1852;

12^o Au sieur Hanrez (J.), chef mécanicien, domicilié à Braine-le-Comte, un brevet d'invention de dix années, pour un perfectionnement au tiroir des machines à vapeur;

13^o Au sieur Dew (B.-J.), domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sablon, n^o 20, chez le sieur Stoetlet, avocat, son mandataire, un brevet d'importation